



A Avignon le 14 octobre 2019

MOTION INTERSYNDICALE

Monsieur le Président,

L'intersyndicale de la DGFIP a tenu à alerter le directeur général sur la dangerosité de poursuivre la mise en place du nouveau réseau de proximité.

En effet, le contexte sensible que rencontrent les agents de la DGFIP n'a cessé de se dégrader depuis plusieurs années. Entre les fermetures de trésoreries, les augmentations continues des charges de travail depuis 2008 et le malaise qu'ils ressentent et qui a été clairement établi dans le bilan du dernier observatoire interne, les organisations syndicales en charge de représenter les agents ont voulu monter l'urgence d'une prise en compte réelle de cet état de fait.

Et quelle réponse notre directeur général propose-t-il ? Une communication lamentable sur le site Ulysse national...

Selon lui, ce sont les organisations syndicales qui seraient la source de tous les problèmes rencontrés par les agents. Il ose requalifier cette alerte solennelle en un « boycott » syndical. Cette attitude méprisante montre bien que la volonté affichée par le directeur général de dialogue social n'est que du vent. De plus, sa tentative pitoyable de division de l'intersyndicale au niveau national montre bien qu'aucune volonté de débat sérieux n'a été envisagée.

Cette attitude lamentable, pitoyable et méprisante doit-elle être prise comme l'attitude à suivre par toute l'administration ?

Cette réforme qui, selon vous, est entrée dans une période de concertation, est rejetée par une large partie des personnels de la DGFIP qui voit, une nouvelle fois, son devenir professionnel et personnel se désagréger. Au-delà, au travers de cette déconstruction massive, l'administration donne l'impression d'une véritable défiance envers ses agents et le travail accompli.

Dans un contexte particulièrement sensible, la mise en place d'une telle réforme est irresponsable. L'administration va exposer les agents à des risques psychosociaux tels qu'ils mettent la vie des agents en péril. Depuis le lancement de la géographie revisitée en juin dernier, nous avons eu connaissance au plan national de 5 événements dramatiques. Nous sommes particulièrement inquiets de l'évolution de la situation et nous tenons aujourd'hui, à l'instar de l'intersyndicale nationale, à tirer la sonnette d'alarme.

Aussi, nous exigeons une prise de conscience effective de votre part et des moyens conséquents pour mettre un terme sans attendre aux risques majeurs encourus par les agents.

Sans une réelle prise de conscience de votre part, quant à l'urgence de la situation, votre responsabilité serait pleinement engagée.

Aussi l'intersyndicale, présente devant vous, exerce solennellement ce matin, au nom de l'ensemble des personnels de la DDFiP du Vaucluse, un droit d'alerte conformément à l'article 5-6 du décret 82-453 du 28 mai 1982.

Nous quitterons donc cette salle sans ouvrir la séance.